

# Règlements officiels du concours

## « Notre décor, votre scénario HIVER 2011-2012 »

---

Aucun achat requis.

Les participants résidant dans les régions où le concours ne s'applique pas ne sont pas admissibles pour gagner des prix.

Une seule participation est autorisée par adresse électronique. Les entrées multiples de la même adresse électronique annuleront toutes les inscriptions à partir de cette adresse courriel.

---

### 1. DURÉE DU CONCOUR

Le concours débute le **5 décembre 2011 et se termine le 20 mars 2012 à 23 h 59**, soit la limite d'inscription au concours.

### 2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne ayant atteint l'âge de la majorité dans son pays, sa province ou territoire de résidence au moment où elle participe, à l'exception des employés, agents et représentants de Tourisme Laurentides, des agences de publicité et de promotion et autres compagnies engagées dans ce concours ainsi que toutes les personnes avec lesquelles ils (elles) sont domicilié(e)s et les membres de leur famille.

### 3. COMMENT PARTICIPER

Pour participer au concours « Notre décor, votre scénario », la personne doit remplir le bon de participation disponible sur le site [www.votrescenario.com](http://www.votrescenario.com). Aucun achat n'est requis.

Le participant doit inscrire ses nom et prénom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel. Les champs obligatoires du bon de participation doivent être remplis au complet afin de rendre le participant admissible au tirage. Tous les bons de participation doivent être complétés avant **23 h 59 le 20 mars 2012**.

Aucun fac-similé, aucune reproduction mécanique ou manuelle du bon de participation ne seront acceptés. Il y a une limite d'une inscription par adresse courriel pendant toute la durée du concours. Toutes tentatives d'inscriptions multiples par un participant le disqualifieront automatiquement du concours.

### 4. DESCRIPTION DES PRIX

4.1 Parmi tous les bons de participation du concours, il y aura 10 tirages :

#### Forfait #1

**Tremblant / [www.tremblant.ca](http://www.tremblant.ca)**

Tremblant à tout à offrir! Participez au concours et courrez la chance de gagner un séjour de deux (2) nuits combiné à quatre (4) billets de remontée, le tout valide pour deux (2) personnes!

Forfait hébergement valide du 29 novembre 2011 au 30 avril 2012, à l'exception de la période entre le 26 décembre 2011 et le 1er janvier 2012.

Les billets de remontée sont valides pour la saison hiver 2011-12, et du dimanche au vendredi inclusivement.

Certaines conditions s'appliquent. Selon disponibilité

Tirage : 17 janvier 2012 à 11h30 / Valeur : 800\$

**Forfait #2****Mont-Blanc / [www.skimontblanc.com](http://www.skimontblanc.com)**

Forfait valide pour quatre (4) personnes, incluant deux (2) nuits d'hébergement dans un condo régulier de deux (2) chambres à coucher, deux (2) jours de ski / surf. Accès gratuit à la piscine, aux bains-tourbillon, bain vapeur et sauna. Accès à la Jungle magique (immense parc d'amusement intérieur).

Valide jusqu'à la fermeture de la saison hivernale (avril 2012) à l'exception de la période des Fêtes (23 décembre 2011 au 9 janvier 2012) et de la semaine de relâche (4 au 16 mars 2012). Sujet aux disponibilités.

Tirage : 24 janvier 2012 à 11h30 / Valeur : 924\$

**Forfait #3****Mont Saint-Sauveur / [www.montsaintsauveur.com](http://www.montsaintsauveur.com)**

Deux (2) billets de remontées journée complète pour le Mont Saint-Sauveur, deux (2) billets journée complète pour les glissades sur tube du Mont Avila et quatre (4) billets pour la montagne russe alpine le Viking du Mont Saint-Sauveur.

Valide en tout temps pendant la saison d'hiver 2011-2012.

Tirage : 31 janvier 2012 à 11h30 / Valeur : 146\$

**Forfait #4****Auberge & spa le Refuge / [www.auberge-spa-restaurant-le-refuge.com](http://www.auberge-spa-restaurant-le-refuge.com)**

FORFAIT L'ABONDANCE : Forfait pour deux (2) personnes, incluant deux (2) nuitées, deux (2) soupers, deux (2) diners, deux (2) déjeuners, et trois (3) jours d'accès aux bains nordiques.

Forfait valide jusqu'au 20 novembre 2012. À l'exception des samedis, à la St-Valentin et les jours fériés

Tirage : 7 février 2012 à 11h30 / Valeur : 500\$

**Forfait #5****Parc National du Mont-Tremblant / [www.sepaq.com](http://www.sepaq.com)**

Forfait nuit d'hiver en ski de fond : Forfait valide pour deux (2) personnes et comprend l'hébergement en refuge pour une (1) nuit, deux (2) journées de ski de fond et l'accès au parc.

Forfait valide jusqu'à la fin de l'hiver 2013, selon les disponibilités et sans période d'exclusion

Tirage : 14 février 2012 à 11h30 / Valeur : 94\$

**Forfait #6****SCANDINAVE / [www.scandinave.com](http://www.scandinave.com)**

Massage suédois en duo incluant l'accès aux bains scandinaves, un peignoir et un "smoothie"

18 ans et plus. Forfait valide en tout temps. Non monnayable, non remboursable. Aucune période d'exclusion. Réservation requise pour les massages.

Tirage : 21 février 2012 à 11h30 / Valeur : 286\$

**Forfait #7****Hôtel de Montagne Cap Tremblant / [www.captremblant.com](http://www.captremblant.com)**

Deux (2) nuits pour deux personnes dans un luxueux condo tout équipé incluant le Brunch du dimanche et deux (2) rondes de golf virtuel Golf-O-Max.

Forfait valide jusqu'au 5 avril 2012, à l'exception des périodes du 22 décembre 2011 au 7 janvier 2012 et du 10 février au 17 mars 2012. Sujet aux disponibilités.

Tirage : 28 février 2012 à 11h30 / Valeur : 499 \$

**Forfait #8****Côté Nord Tremblant / [www.cotenordtremblant.com](http://www.cotenordtremblant.com)**

Deux (2) nuitées, suite pour deux (2) personnes incluant deux (2) entrées au Parc National du Mont-Tremblant.

Forfait valide du 2 janvier 2012 au 2 juin 2012, à l'exception du mois de février 2012. Sujet aux disponibilités, sur réservation.

Tirage : 6 mars 2012 à 11h30 / Valeur : 400\$

**Forfait #9****Café Ô Lit / [www.cafeolit.com](http://www.cafeolit.com)**

Cocktail de bienvenue, deux (2) nuits dans une chambre avec salle de bains privée, une (1) bouteille de vin dans la chambre et notre fameux petit-déjeuner quatre services.

Forfait valide pour un an à compter de la date de tirage à l'exception des fêtes et des jours fériés. Sujet aux disponibilités, sur réservation.

Tirage : 13 mars 2012 à 11h30 / Valeur : 240\$

**Forfait #10****Manoir Saint-Sauveur / [www.manoir-saint-sauveur.com](http://www.manoir-saint-sauveur.com)**

Forfait pour deux (2) adultes incluant ; deux (2) nuits d'hébergement en chambre supérieure, deux (2) déjeuners buffet champêtres, l'accès à notre salle d'exercices, jacuzzi, saunas et aux piscines. Les frais de service et les taxes.

Forfait valide du 30 novembre 2011 au 30 novembre 2012, à l'exception des périodes du 21 décembre 2011 au 3 janvier 2012 et du 24 février au 12 mars 2012. Valide du dimanche au vendredi inclusivement

Tirage : 20 mars 2012 à 11h30 / Valeur : 378\$

**4.2 Les conditions suivantes s'appliquent aux prix :**

- Toute autre dépense ou frais sera à la charge de la personne gagnante et de son (ses) invité(s), incluant, mais sans restriction, les frais de déplacement de la résidence à l'hébergement, les frais de transport, les repas et boissons autres que ceux mentionnés, les pourboires autres que ceux mentionnés, les assurances et les dépenses de nature personnelle.

**5. TIRAGE**

Dix (10) tirages au sort, pour déterminer les gagnants, seront faits de façon électronique aux dates mentionnées dans les descriptions des prix ci-dessus. Le tirage sera effectué par Tourisme Laurentides à l'adresse suivante : 14 142, de la Chapelle, Mirabel (Québec). Les noms des gagnants seront tirés parmi toutes les entrées éligibles au concours.

**6. RÉCLAMATION DU PRIX**

Le participant dont le nom aura été tiré au sort sera avisé officiellement par courriel, dans les cinq jours ouvrables suivant le tirage. Il devra réclamer son prix dans les 10 jours ouvrables suivants, à défaut de quoi il sera disqualifié et les organisateurs procéderont à un nouveau tirage jusqu'à ce que le prix soit attribué. Le prix ne sera attribué qu'à un gagnant confirmé. Le nom du gagnant sera affiché sur le site web [www.votrescenario.com](http://www.votrescenario.com) à partir du moment où un gagnant aura été confirmé.

Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide et dans un délai limité, à une question d'habileté mathématique. Il sera invité par courriel à répondre à la question d'habileté mathématique. S'il répond correctement, un second courriel lui confirmant qu'il est gagnant lui sera envoyé. S'il ne répond pas correctement à la question, il sera automatiquement disqualifié et en sera informé. Les organisateurs procéderont à un nouveau tirage jusqu'à ce que le prix soit attribué.

## 7. ACCEPTATION DU PRIX

Le prix doit être accepté tel que décerné; il n'est pas monnayable en partie ou en totalité. Le prix ne peut être substitué à un autre prix, sauf à l'entière discrétion des organisateurs du concours et tel que ci-haut mentionné. Le prix ne peut être transféré à une autre personne. Le refus d'accepter un prix libère les organisateurs du concours de toute obligation reliée auxdits prix.

## 8. PUBLICITÉ

Afin d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné autorise les organisateurs du concours et leurs représentants à utiliser si requis, ses nom et prénom, photographie, image, voix, déclaration relative au prix et/ou ville de résidence à des fins publicitaires, sans aucune contrepartie.

## 9. AUTRES

- 9.1 Tout bon de participation sera automatiquement rejeté s'il n'est pas conforme au règlement officiel ou si le bon est altéré, falsifié, mal inscrit, incomplet (champs obligatoires), modifié, hors-délai ou irrégulier d'une façon quelconque. Toute décision des organisateurs du concours est finale et sans appel.  
Il est interdit d'utiliser un système d'inscription automatique.
- 9.2 Pour être déclaré gagnant, le participant sélectionné devra signer un formulaire d'accusé de réception (déclaration et renonciation) dégageant de toutes responsabilités Tourisme Laurentides et toutes personnes ou entreprises reliées à ce concours pour tous dommages pouvant découler de l'acceptation et/ou de l'utilisation du prix de ce concours. Le formulaire sera transmis au participant sélectionné qui devra le retourner dans un délai de 10 jours ouvrables suivant sa réception, à défaut de quoi il sera automatiquement disqualifié et un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce que le prix soit attribué.
- 9.3 La personne sélectionnée devra fournir une preuve d'âge aux organisateurs, si requis et confirmer avoir respecté le règlement du concours, à défaut de quoi elle sera disqualifiée. Dans un tel cas, un nouveau tirage sera effectué jusqu'à ce que le prix soit attribué.
- 9.4 Les chances de gagner dépendent du nombre total de bons de participation électroniques qui seront enregistrés pendant la durée du concours. Tous les bons de participation reçus deviendront la propriété des organisateurs du concours.
- 9.5 Dans l'éventualité où les organisateurs du concours se voyaient dans l'impossibilité de remettre le prix pour des raisons de force majeure indépendantes de leur volonté et non reliées au gagnant, ils s'engagent à remettre à la personne gagnante, un prix de valeur et de nature équivalente.
- 9.6 Le présent concours est soumis aux lois fédérale, provinciale et municipale applicables.
- 9.7 Aux fins du présent règlement, le participant est la personne physique détentrice du compte correspondant à l'adresse électronique inscrite sur le bon de participation.
- 9.8 Les participants s'engagent à ne pas délibérément interrompre ou corrompre la tenue du concours, causer des dommages au site web, empêcher d'autres personnes de participer au concours ou de toute autre façon contrevenir au présent règlement, à défaut de quoi le participant sera automatiquement disqualifié et susceptible d'être poursuivi en vertu de tout recours à la disposition des organisateurs du concours.
- 9.9 Les organisateurs de ce concours se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou l'absence de communication réseau, ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité, ou empêcher toute personne de participer au concours. Les organisateurs de ce concours se dégagent de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de tout logiciel et par la transmission de toute information visant la participation au concours.

- 9.10 Les organisateurs de ce concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le présent concours dans son entier dans l'éventualité où il se manifeste un virus, un bogue informatique, une intervention humaine non autorisée ou toute autre cause hors du contrôle des organisateurs pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal du concours, sous réserve de l'approbation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour les résidents du Québec.
- 9.11 Il est strictement interdit d'utiliser ou de reproduire tout matériel protégé par droit d'auteur et toute marque de commerce reliés au présent concours sans le consentement écrit du détenteur des droits.

#### **10. LITIGE**

Pour les résidents du Québec : tout différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.